

L'Avenir de la Laïcité

Respectable Loge, Abbé Grégoire, Orient de Lunéville, Région 4

Mots-clefs : Laïcité, instruction, Communautarisme, Concordat, République

Instruction gratuite obligatoire et laïque

La troisième République s'appuie très fortement sur la laïcité. Le développement de l'instruction est un problème majeur. Reprenant les idées de la Commune de 1871 dont le mot d'ordre était : « instruction gratuite obligatoire et laïque » ; relayée par les communes qui, parfois, vont prendre en charge la nourriture et l'habillement des enfants, la République va ouvrir un vaste chantier avec les lois scolaires de 1881, 1882 et 1886 qui rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque par son personnel. Elle va suivre le travail accompli par les F. M. à Paris, Lyon et Marseille qui dès le lendemain de 1871 avaient ouvert des écoles gratuites et laïques.

Par ailleurs, une laïcisation de la vie sociale s'opère avec la liberté de la presse, la liberté syndicale, la liberté d'association.

Enfin, le point d'orgue, 1905, le travail d'Aristide Briand, permet la promulgation de la loi de séparation des églises et de l'État. 1946, puis 1958 font de la laïcité un principe constitutionnel, et c'est en 1995 quand les principes républicains sont remis en cause que la mention de la laïcité passe dans l'article premier de la Constitution.

Le temps des menaces

En effet, aux intégristes de la religion catholique est venue s'ajouter une revendication communautaire de l'Islam salafiste dévoyant le droit de manifester sa croyance. La laïcité qui hier devait défendre l'individu contre l'Église toute puissante a dû ferrailer contre les manifestations sectaires, et, pour assurer le bien vivre ensemble, en situant le droit à la différence dans le cadre de l'unité républicaine et de la loi.

Le champ libre laissé à l'extrême droite lui a permis d'utiliser ces poussées traditionalistes, communautaristes pour développer un discours xénophobe.

Après avoir détourné les symboles de la République, l'extrême droite instrumentalise la laïcité pour stigmatiser une sensibilité religieuse. Le pire c'est qu'il y a porosité avec d'autres mouvements politiques, associatifs voire même sur nos colonnes.

Préserver la république

Pour préserver la République, il devient urgent de faire partager l'idéal laïque qui concilie la liberté des croyances et des sensibilités plurielles avec le respect de la loi commune et du vivre ensemble.

La laïcité est encore jeune, elle est la réponse à 1500 ans d'intolérance religieuse. Pour la faire vivre pleinement, il nous faut mieux accueillir les sensibilités plurielles dans la République, comme le suggérait le principe de liberté de conscience affirmé en 1905, en se dressant contre l'hégémonie d'une religion. Ce principe toujours d'actualité refuse qu'une culture en écrase une autre si celle-ci entre dans la loi républicaine.

Adhérer aux lois et valeurs de la République n'interdit pas une différence de mœurs.

Propositions :

-abolir le Concordat ;

-rétrocéder les lieux de cultes à la Fondation du patrimoine, en modifiant les statuts de celle-ci ;

-la maîtrise d'ouvrage de la création de nouveaux lieux de cultes musulmans serait assurée par l'institut du monde arabe ;

-Une école de formation des Imams serait sous la gestion de l'Institut du monde arabe ;

-recréer un grand service public de l'instruction, sous forme d'un établissement public à caractère administratif ;

-réformer les jours fériés comme suit : Nouvel an, 1er mai, 8 mars (égalité homme-femme), 8 mai, 10 mai (abolition de l'esclavage), 24 juin (saint Jean d'été), 14 juillet, 4 août (abolition des privilèges), 1er septembre (création de la République), 11 novembre, 9 décembre (loi sur la laïcité), 21 décembre (solstice d'hiver)